

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
CENTRE DE FORMATION HARRICANA

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 25 MAI 2010

Assemblée régulière du conseil d'établissement du Centre de formation Harricana tenue dans l'établissement le vingt-cinq mai deux mille dix.

PRÉSENCES

M^{mes} Jocelyne Angers
Micheline Lecomte
France MacDonald présidente
Sylvie Nadon secrétaire
Nancy Yergeau vice-présidente

MM. René Roy
Yvan Sayeur
André Tessier

Aussi présents :

Robert St-Onge directeur

ABSENCES

M^{mes} Solange Gagné
MM Éric Bilodeau
Christian Caouette
Claude Lamoureux
Yannick Rousson

**OUVERTURE DE
LA RÉUNION**

Le quorum est atteint, la présidente souhaite la bienvenue à tous et préside la réunion.

**LECTURE ET
ACCEPTATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

CE-291-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. René Roy et appuyé par Mme Micheline Lecomte;
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit accepté tel que déposé en ajoutant au point 9. Autres sujets : Demandes d'admission 2010-2011;

ACCEPTÉ.

**LECTURE ET
APPROBATION DU
PROCÈS-VERBAL
CE-10-03-23**

CE-292-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Yvan Sayer appuyé par Mme Jocelyne Angers
QUE le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2010 soit approuvé.

APPROUVÉ.

**CALENDRIER
SCOLAIRE DU
C. F. HARRICANA
2010-2011**

M. St-Onge distribue une copie du calendrier scolaire 2010-2011 du Centre de formation Harricana et en fait l'explication. Il fait remarquer aux membres du conseil que le Centre adopte la même période de 9 jours que le calendrier des jeunes afin de permettre l'accès aux élèves de participer aux volets exploratoires en formation professionnelle. Cependant, cette option n'est offerte qu'aux jeunes en difficulté et non aux élèves réguliers donc, une problématique pour le Centre à faire connaître les métiers à cette clientèle.

Aussi, Madame Angers explique que les élèves de secrétariat 2^e année commencent une semaine plus tard que les débutantes afin de permettre aux élèves qui travaillent de poursuivre leur emploi jusqu'à cette date, soit le 30 août.

**RÈGLEMENTS À
L'AGENDA
SCOLAIRE
2010-2011**

Le directeur explique les modifications apportées aux règlements à l'agenda scolaire 2010-2011.

CE-293-10 IL EST CONVENU sur proposition de Mme Micheline Lecomte, appuyée de M. René Roy, de supprimer au point 25. : PERMIS DE CONDUIRE et de le mentionner au point 26.

APPROUVÉ.

**DOCUMENT
« NORMES ET
MODALITÉS
D'ÉVALUATION DES
APPRENTISSAGES »**

Le document « *Normes et modalités d'évaluation des apprentissages* » est distribué à tous. M. St-Onge en explique les principaux points.

CE-294-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Micheline Lecomte, appuyée de M. René Roy, que le document « *Normes et modalités*

d'évaluation des apprentissages », document qui sera à l'usage des enseignants du Centre de formation Harricana, soit approuvé tel quel.

APPROUVÉ.

**PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES
2010-2011**

Le directeur remet le document « *Prévisions budgétaires 2010-2011* » et en fait l'explication en remplacement de Madame Sylvie Langlois, adjointe administrative au Centre de formation Harricana. Il en fait l'explication. Il précise que le MELS, avec sa nouvelle réglementation, demande que les surplus d'argent accumulés soient jumelés avec les revenus de la Commission scolaire Harricana, ce qui enlève au Centre de la latitude quant aux achats souhaités. Nous devons donc, dans les années à venir, prévoir ces dépenses dans le budget de l'année en cours.

Quelques questions sont soulevées par rapport à certaines dépenses telles que :

- ✓ Programmes particuliers de soutien et de formation 59 428 \$
- ✓ Informatique d'enseignement 17 000 \$

M. St-Onge vérifiera auprès de Madame Langlois d'où proviennent ces montants et transmettra l'information aux membres du conseil d'établissement par courriel.

**PRÉSENTATION DU
DOCUMENT
« RÈGLEMENT SUR
LA PROCÉDURE
D'EXAMEN DES
PLAINTES DE LA
C.S.H. »**

M. St-Onge distribue et présente le document « *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la C.S.H.* » ainsi que l'avis public qui s'y rattache. Il fait le résumé du document à l'aide de l'organigramme en annexe. Ce document détermine la procédure à suivre lors de plaintes qui pourraient être faites par des élèves.

Un représentant de la commission scolaire sera responsable de l'examen des plaintes et un protecteur de l'élève sera nommé afin de représenter le plaignant.

Ce document est présenté à tous les conseils d'établissement. Il sera approuvé le 15 juin et sera ensuite déposé sur le site de la C.S.H pour consultation.

Un commentaire est soulevé au numéro 4.d. de la page 3. Il est suggéré de répéter « de la Loi sur l'instruction publique » à la suite de « *aux articles 9 à 12* » afin que la phrase ne porte pas à confusion. M. St-Onge transmettra l'information aux dirigeants de la commission scolaire.

**AUTRES SUJETS :
DEMANDES
D'ADMISSION
2010-2011**

Monsieur René Roy présente l'état des demandes d'admission au 25 mai 2010 pour l'année 2010-2011. Il en fait l'explication. Il mentionne que le nombre de personnes admises est sensiblement le même que l'année dernière. Cependant, il y a une baisse de clientèle pour les programmes « *Aménagement de la forêt* »,

« *Mécanique industrielle* » et « *Techniques d'usinage* ». Les membres du comité Publicité et promotion du centre devront travailler à trouver un moyen afin d'augmenter le taux d'inscription pour ces trois programmes.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame MacDonald nous annonce officiellement qu'elle donne sa démission à titre de présidente du Conseil d'établissement du Centre de formation Harricana. Le directeur, Monsieur St-Onge, la remercie pour son travail et son dévouement.

CE-295-10
M. René Roy;

Il est proposé par Mme Sylvie Nadon, appuyée par

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 40.

ADOPTÉ.

La secrétaire,

La présidente,

Sylvie Nadon

France MacDonald